

RÉSOLUTION 06/2024

GROUPE D'ÉTUDE SUR LE DROIT INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS RÉGIONALES

La 81e Conférence de l'Association de Droit International (ADI/ILA), tenue à Athènes, Grèce, du 25 au 28 juin 2024,

RECONNAISSANT le travail substantiel et significatif accompli par le Groupe d'étude sur le droit international des organisations régionales, reflété dans son rapport final, consistant à examiner le droit et la pratique des organisations internationales régionales afin de mieux comprendre la pertinence et l'influence de ce droit et de cette pratique sur le droit international public ;

SOULIGNANT l'importance de l'analyse présentée dans le rapport final en ce qui concerne la définition des organisations internationales régionales, leur influence sur l'ordre institutionnel international et sur le développement du droit international ainsi que la régionalisation éventuelle du droit international ;

PREND NOTE des questions importantes de droit international identifiées par le Groupe d'étude et les **SIGNALE** à l'attention de toutes les personnes intéressées ;

FÉLICITE le Groupe d'étude pour son rapport final ;

RECOMMANDE au Conseil exécutif que le Groupe d'étude, ayant accompli son mandat, soit dissous.